

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	4 (1958)
Heft:	8
Artikel:	En Suisse, vie, survie, agonie et mort des patois
Autor:	Blanc, Fernand-Louis / Plisnier, Charles
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-847411

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Suisse, vie, survie, agonie et mort des patois

par M. Fernand-Louis BLANC

Directeur des Archives sonores des parlers de la Suisse romande
à Radio-Lausanne

A ces quatre stades de l'être correspondent très exactement, en Suisse, quatre situations diverses numérotées, à l'évolution prévisible.

La vie ? C'est celle de nos dialectes alémaniques assurés, sinon d'une pérennité certaine, du moins d'un très ample prolongement dans le temps.

La survie ? C'est celle de nos dialectes rhéto-romanches et des patois fribourgeois, valaisans, jurassiens (ces derniers de langue d'oïl).

L'agonie ? C'est celle des patois vaudois.

La mort ? Hélas ! les patois genevois et neuchâtelois sont disparus, en ne laissant que de très faibles traces.

Pourquoi, sur un territoire aussi exigu que la Suisse, voyons-nous conditionné de telle sorte le sort de nos parlers ? Des livres savants le diraient mieux en de très nombreuses pages, mais ce ne sera point notre manière, qui se veut réaliste, amie du raccourci, quitte à formuler des théories abruptes, mais explicites tout de même.

Pourquoi la vie, la vigueur, l'assurance d'une quasi éternité à nos quatre dialectes fondamentaux suisses alémaniques ?

Le génie du lieu y est pour quelque chose, certes, car nos confédérés de langue allemande ne sont pas gens à lâcher la proie pour l'ombre. Mais, c'est notre humble avis, il y a la perdurance de la robustesse des patois suisses alémaniques, une sorte d'instinct de défense contre la langue allemande. N'est-ce pas, cette langue de Goethe, celle aussi des grands pourfendeurs casqués et comme tels, haïssables aux yeux de farouches Helvètes ? L'idée que l'on pourrait être, étant Suisse, confondu, assimilé, dans l'esprit d'autrui, avec des « chreibe Schwob », est à ce point intolérable à nos confédérés, qu'ils se ménagent l'alibi astucieux, mais pourtant valable, de l'originalité et la rugosité de leurs dialectes. Cette rugosité n'exclut point d'ailleurs, on peut le dire en connaissance de cause, une réelle saveur, un pittoresque, un goût de terroir, une verve même dont trop peu de francophones se rendent compte.

Pour des gens comme nous, avouons-le, il faut véritable curiosité amicale, un a priori objectif débarrassant l'esprit de tout préjugé, au moment où l'on aborde l'étude de ces idiomes pour leur rendre finalement justice, partant, considération.

Quoi qu'il en soit, les Suisses alémaniques sont assurés de conserver à l'avenir leur langue dialectale parlée. Pour prévenir toute discussion entre eux sur une éventuelle prééminence d'un patois sur l'autre, ils ont, nos confédérés, inconsciemment peut-être, forgé ou laissé se forger une manière de patois helvétique inter-régional baptisé : « Schwyzerdütsch ». Cette langue véhiculaire permet à ceux qui parlent ordinairement le « Bärndütsch », le « Züridütsch », le « Baslerdütsch » ou encore les patois de Suisse orientale ou méridionale de s'entendre en toute circonstance.

A noter que nos confédérés alémaniques, face à la langue allemande proprement dite, qui est leur langue écrite, ont observé une double réserve : ils parlent occasionnellement à l'intention des étrangers, « y compris les confédérés de langue française », et de leurs milieux cultivés, un allemand fortement méltingué, dans sa mélodie et sa grammaire, de suisse allemand. Par contre, dès qu'ils sont en Allemagne ou en Autriche, ils tentent l'aventure, toujours risquée pour eux, de s'exprimer dans l'impeccable langue de Schiller. Ceux d'entre eux qui ont fait leurs études en Allemagne y parviennent aisément, les autres le font souvent à leurs dépens. En effet, l'usage quotidien des dialectes alémaniques a une action physiologique et euphonique telle que rares sont les Suisses allemands qui parviennent à parler leur vraie langue écrite, « le Hochdeutsch », sans accent, sans faute, purement. Cette même difficulté, nos confédérés la retrouvent lorsqu'ils s'appliquent à parler une autre langue que la leur.

Après avoir constaté pour en faire un exemple de l'influence du facteur politique — en l'occurrence l'hostilité pour une série de régimes antidémocratiques des

Allemands —, revenons à d'autres situations helvétiques.

Le rhéto-romanche est une langue que parlent certaines vallées des Grisons « et diverses petites provinces cutrichiennes ». Après avoir failli être purement et simplement rayé de la carte des langues vivantes en Suisse, le rhéto-romanche, grâce à ses mainteneurs lettrés ou patriotes, est devenu, il y a un quart de siècle environ, la quatrième langue nationale suisse.

Des écoles enfantines, subventionnées, apprennent à chaque enfant de ces vallées les rudiments de la syntaxe et surtout la prononciation et la mélodie verbale rhéto-romane en survie, de façon à lui permettre au cours de son existence de recourir, en certaines circonstances, à cette langue maternelle authentique, alors qu'il est obligé, dans la pratique quotidienne et pour des raisons que l'on comprend, de la délaisser afin d'apprendre l'allemand ou l'italien.

Voyons maintenant ce qu'il en est des patois franco-provençaux, de ces parlers de la Suisse romande, qui sont ici notre propos essentiel.

Des facteurs divers, que nous croyons discerner et dont nous parlerons, ont fait que les cantons suisses français protestants ont presque entièrement perdu leur patois : Genève et Neuchâtel et une grande partie du pays de Vaud n'ont pratiquement plus de patoisants. Ceux qui subsistent en terre vaudoise sont plus que sexagénaires.

Par contre, le Jura (bernois, mais français de langue et en grande partie catholique), les cantons catholiques de Fribourg et du Valais, ont pu maintenir un assez grand nombre de lieux où le patois demeure, usuel. Nous estimons grossièrement à 180.000 (sur un million cinq cent mille habitants de la Suisse romande) les citoyens qui connaissent, qui comprennent le patois, alors que 50.000 environ l'utilisent quotidiennement dans leurs rapports sociaux et familiaux. Les Vaudois ne figurent que pour un très faible pourcentage, quelques centaines peut-être, dans cette dernière catégorie. Comment expliquer cette coïncidence de la survie des patois dans les cantons catholiques et, au contraire, de leur agonie ou de leur mort dans les cantons protestants ?

Il y a indubitablement, à l'origine de cet investissement de certains territoires par la langue française, des raisons impérieuses, les unes positives, les autres négatives, si l'on ose s'exprimer ainsi.

Il faut faire état tout d'abord, à l'encontre de ce que nous avons vu se produire chez les Suisses alémaniques armés d'une foncière hostilité contre le Prussien, du fait que la Suisse française, elle, subit une attirance irrésistible pour tout ce qui lui vient de France : le goût de la liberté, les idées, les hommes, les choses... les vins (extraits d'un terroir familier et analogue). Donc, pas de réflexe de défense, au contraire, analogie, affinité, affection, attraction, et aussi pas mal de souvenirs militaires communs.

On ne saurait oublier, en effet, les liens nés durant les siècles de service mercenaire des troupes suisses sous les grands rois et sous Napoléon I^{er}, pas plus que les conséquences, heureuses pour la liberté de diffé-

rents cantons suisses romands, de la politique napoleonnaise.

Mais la religion, la Réforme surtout, nous paraissent avoir agi, combattu, pour la langue française, avec une rare vigueur du fait du rayonnement de divers bastions universitaires ou académiques, notamment le Genève de Calvin, la Lausanne de Pierre Viret et d'Alexandre Vinet et d'autres encore. On méconnaît par trop la force centrifuge des hauts lieux de la culture que sont les villes à forte élite intellectuelle et l'efficacité de leurs assauts contre l'immobilisme, les traditionnelles manières de penser, de sentir, de vivre et de s'exprimer. On a pu dire et écrire que l'imprimerie avait créé des langues nationales et que la Bible en allemand de Luther avait fait beaucoup pour la codification de la langue allemande, tout comme la même Bible traduite en français par Lefèvre d'Etaples avait, elle, solidement architecturé la langue française.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les réformateurs, en lutte contre le clergé catholique, aient appuyé de tout leur pouvoir la diffusion de la langue française, comme une alliée de leur pensée dégagée de sa forme latine et subsidiairement des patois.

L'analphabétisme, condamné par l'introduction de l'instruction publique obligatoire en Suisse, pouvait seul conserver des positions de repli pour les vieux parlers de tradition orale. Avec la langue française écrite et parlée pour tous, obligatoire sous peine de sanctions, ces parlers se virent condamnés et pourchassés par le zèle des professeurs et instituteurs appliquant la loi constitutionnelle.

Mais tandis que des lieux à forte population urbaine ou semi-urbaine, comme les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, devenus protestants dès 1536, organisaient la chasse au patois à partir de 1848, le Jura (semi-montagnard), Fribourg et Valais (cantons agricoles et catholiques) résistaient aux ukases fédéraux sous l'œil patelin d'un clergé peu enclin à imiter le comportement des ecclésiastiques et des instituteurs protestants. On ne va pas revenir sur le fameux obscurantisme que les catholiques auraient élu comme un climat favorable au maintien des gens dans la foi, donc hors de la « connaissance » (tout le monde n'est pas saint Anselme !).

Mais les faits sont là, nous les pouvons palper littéralement à notre guise : là où le pays est à structure foncière et agricole, les patois perdurent. Au contraire, là où les universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel ont joué de l'autorité intellectuelle et protestante, ils sont morts ou agonisants. Là où il y a forte concentration urbaine, les patois disparaissent, là où il y a agriculture, rusticité et altitude, les patois survivent allégrement.

Cette ordonnance par statification géographique d'une part, par classes sociales d'autre part, ou encore par mentalité confessionnelle, nous frappe certes, mais comme un phénomène très naturel. Le patois, langue du concret, implique la rusticité réelle ou relative de ses usagers. Le français, langue internationale, s'impose inéluctablement à tout ce qui est tributaire de contacts et d'échanges « hors les clochers ».

Ch. P.